



Nombre de Conseillers Elus : 11  
Conseillers en fonction : 11  
Conseillers présents : 10

# COMMUNE DE HANDSCHUHEIM

## PROCES-VERBAL

### SEANCE du 19 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf juin à vingt heures, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sous la Présidence de Monsieur Alfred SCHMITT, Maire et sur convocation qui leur a été adressée en date du 13 juin 2023.

Membres présents : Mme. BARTH Stéphanie, Mme. EBERSOLD Katia, M. HELLUY Martial, Mme. KIBLER Louise, M. KOERCKEL Jacques, M. MEUNIER Alain, M. OBRECHT Jean-Michel, Mme. RISCH-MINKER Fabienne, M. WICK Bernard.

Membres excusés : M. MICHEL Vincent

Membres bénéficiant d'une procuration : Mme. EBERSOLD Katia

Secrétaire de séance : Mme. KIBLER Louise

Secrétaire auxiliaire : Mme. ZAVAGNI Stéphanie

### ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la séance précédente
3. Approbation du contrat de territoire ouest Alsace Saverne Molsheim avec la Collectivité Européenne d'Alsace
4. Renouvellement du contrat d'accompagnateur de transport scolaire rentrée 2023-2024
5. Chasse : mode de consultation des propriétaires
6. Chasse : Commission Consultative Communale de Chasse
7. Sivu d'Achenheim : réhabilitation du gymnase du collège d'Achenheim
8. Divers

-----  
Le Maire accueille et salue les membres du conseil municipal et ouvre la séance.  
-----

#### **1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Conformément aux dispositions de l'art. L 2212-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, désigne Mme Louise KIBLER, en qualité de secrétaire de séance.*

#### **2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-23 et R.2121-9,

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le compte rendu de la séance du 03 avril 2023.*

### **3. APPROBATION DU CONTRAT DE TERRITOIRE OUEST ALSACE SAVERNE MOLSHEIM AVEC LA COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE :**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la mise en place par la Collectivité européenne d'Alsace d'un Contrat de Territoire Ouest Alsace Saverne Molsheim sur la période 2022-2025.

La Collectivité européenne d'Alsace souhaite être aux côtés des acteurs locaux confrontés, comme elle, aux crises énergétiques, sociales et climatiques et qui doivent aussi faire preuve d'innovation et de résilience.

Ainsi, elle a adopté le 20 juin 2022 une Stratégie d'accompagnement et de contractualisation avec les territoires, pragmatique et évolutive, et mobilise des moyens conséquents pour accompagner la dynamique de chaque Territoire d'Alsace :

- en matière d'ingénierie (interne avec ses services principalement sur les territoires et externe avec le Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace (RITA) qui regroupe 17 structures dans les domaines de l'aménagement, de l'urbanisme, de la création d'équipements, de l'environnement, de l'habitat...);
- en matière d'accompagnement financier des projets des territoires, en réservant une enveloppe financière dédiée de 167 M€ sur la période 2022-2025.

Cette ambition se traduit aujourd'hui avec la proposition d'un Contrat de Territoire Ouest Alsace Saverne Molsheim sur la période 2022-2025 qui a pour but de préparer l'avenir autour d'enjeux et d'objectifs partagés répondant concrètement et efficacement aux préoccupations quotidiennes des alsaciens dans les domaines de l'attractivité du territoire, de l'environnement et de l'écologie et enfin de la cohésion sociale. Les enjeux et objectifs opérationnels retenus au titre du Contrat de Territoire Ouest Alsace Saverne Molsheim sont les suivants :

**Enjeu attractivité :** pérenniser et renforcer les centralités structurantes d'un territoire attractif.

Ce premier enjeu se décline en deux objectifs opérationnels :

- Développer des services prioritairement dans les bourgs-centres : garantir l'offre d'équipements structurants des centralités, répondant à un besoin d'une population d'un territoire élargi (habitat, santé, éducation, sport au collège) ;
- Développer la mobilité et l'inter-mobilité territoriales douce et collective, en mettant en relation les gares ferroviaires, routières, pistes cyclables, en lien avec les pôles structurants des bourgs-centre (emploi, services, santé, éducation, tourisme ...) afin de fluidifier la mobilité dans les territoires et d'assurer les relais entre les territoires.

**Enjeu environnement et écologie :** vivre l'environnement naturel en préservant le patrimoine naturel et développer une activité éco-responsable.

Ce deuxième enjeu se décline en deux objectifs opérationnels :

- Développer les réseaux de chaleur mutualisés et soutenir les réflexions et projets basés sur l'énergie naturelle (eau, vent, soleil, ...), préserver les énergies en isolant ;
- Exploiter la dynamique actuelle de proximité et d'économie circulaire à travers la valorisation de circuits courts et des produits locaux.

**Enjeu cohésion sociale :** conforter l'offre de santé de proximité et disposer d'une offre de service autour de l'enfance et de nos publics prioritaires.

- Répondre aux besoins du territoire en matière de structure d'accueil pour la petite enfance/enfance, ainsi que pour les personnes âgées.

Le bénéfice d'un soutien de la Collectivité européenne d'Alsace au titre des fonds financiers dédiés - Fonds Communal Alsace, du Fonds d'Attractivité Alsace ou encore du Fonds d'innovation territorial alsacien - est conditionné, conformément aux règlements desdits fonds, par l'adoption, par les

communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre intéressés, d'une délibération approuvant la signature du Contrat de Territoire correspondant.

Au regard de ces éléments, je vous propose d'adopter le Contrat de Territoire Ouest Alsace Saverne Molsheim et de m'autoriser à le signer.

### **Le Conseil municipal**

Après en avoir délibéré,

**VU** le Code Général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération de la Collectivité européenne d'Alsace du 20 juin 2022 portant Stratégie d'accompagnement et de contractualisation avec les territoires et notamment les fonds qui l'accompagnent,

**VU** la délibération de la Collectivité européenne d'Alsace du 6 février 2023 portant adoption des Contrats de Territoire Alsace 2022-2025,

**VU** le Contrat de Territoire Ouest Alsace Saverne Molsheim, adopté par la Collectivité européenne d'Alsace par délibération susvisée du 6 février 2023,

**Considérant** l'intérêt pour la Commune de HANDSCHUHEIM de s'engager dans la démarche de contractualisation et de partenariat proposée par la Collectivité européenne d'Alsace,

- **APPROUVE** le Contrat de Territoire Ouest Alsace Saverne Molsheim pour la période 2022-2025, tel que joint en annexe, dont les éléments essentiels sont les suivants :
  - La définition d'enjeux et objectifs partagés et validés ;
  - L'instauration d'une gouvernance partagée pour le suivi du contrat, la co-construction des projets avec la Collectivité européenne d'Alsace et la possibilité d'un accompagnement financier de certains projets des territoires par la Collectivité européenne d'Alsace, en fonction de leur éligibilité et de leur intérêt au regard des enjeux et objectifs précités.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le Contrat précité,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de mettre en œuvre la présente délibération.

#### **4. RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ACCOMPAGNATEUR DE TRANSPORT SCOLAIRE RENTREE 2023-2024 :**

Le maire rappelle l'obligation de renouveler et créer le poste d'accompagnateur de transport scolaire à chaque rentrée scolaire du fait du décompte de la durée hebdomadaire annualisée.

Il informe que pour cette année scolaire 2023-2024, l'agent interviendra, comme les années précédentes, 4 jours par semaine, hors vacances scolaires durant la période du lundi 04 septembre 2023 au vendredi 05 juillet 2024, à raison de 8 heures par semaine. Le décompte 2023-2024 fixe à 7,48/35<sup>ème</sup> la durée hebdomadaire de service calculée, selon un décompte du CDG 67 ainsi qu'un planning qui seront remis à l'agent.

**Après avoir entendu** les explications fournies ;

***Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :***

**La création d'un emploi permanent d'accompagnement de transport scolaire à temps non complet, à raison de 7,48/35<sup>ème</sup> à compter du 04 septembre 2023, pour les fonctions d'accompagnement de transport scolaire et dont les attributions consisteront :**

- À accueillir et encadrer les enfants qui prennent le transport scolaire entre l'arrêt de bus de Handschuheim et le groupe scolaire d'Ittenheim-Handschuheim, avec une prise en charge dès la sortie des classes jusqu'à la restitution aux parents et inversement. Les horaires de travail de l'agent, répartis sur 4 jours, correspondent aux horaires du transport scolaire et des sorties de classes, selon un planning remis à celui-ci.

La durée hebdomadaire de service de l'emploi est fixée à :

- **7,48/35<sup>ème</sup>**

Cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel lorsqu'il ne peut l'être par un fonctionnaire, sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n°84-53.

Dans ce cas, la rémunération se fera sur la base de **l'échelle C3** :

- **L'indice brut : 558, indice majoré : 473**

## **5. CHASSE : MODE DE CONSULTATION DES PROPRIETAIRES :**

Monsieur le Maire expose au conseil qu'en application de l'article L.429-13 du Code de l'environnement et de la proclamation ministérielle du 12 juillet 1888, la décision relative à la destination du produit de la chasse peut être prise soit dans le cadre d'une consultation écrite des propriétaires, soit dans le cadre d'une réunion de ces derniers.

VU les articles L429-13 du Code de l'Environnement,

VU la proclamation ministérielle du 12 juillet 1888 concernant le renouvellement de la location de la chasse par les communes,

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :*

- **DECIDE** de consulter par écrit les propriétaires fonciers ayant à se prononcer sur l'affectation du produit de la location de la chasse,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de procéder à cette consultation.

## **6. CHASSE : COMMISSION CONSULTATIVE COMMUNALE DE CHASSE :**

Le Maire informe le Conseil Municipal de la préparation du dossier de la chasse en vue de la location de cette dernière pour la période 2014-2033.

VU les articles L429-2 et suivants du Code de l'Environnement,

VU la proclamation ministérielle du 12 juillet 1888 concernant le renouvellement de la location de la chasse par les communes,

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :*

- **DECIDE** de constituer la Commission Consultative Communale de la chasse et désigne :
  - Monsieur **Alfred SCHMITT** (Maire ou son représentant), **président de la 4C**,
  - Monsieur **MEUNIER Alain** et Monsieur **OBRECHT Jean-Michel**, (2 adjoints ou conseillers) **en qualité de représentant de la commune**
- **DECIDE** que ces mêmes personnes siégeront au sein de la commission de relocation en cas d'adjudication publique ou d'appel d'offres.

## **7. SIVU D'ACHENHEIM : REHABILITATION DU GYMNASSE DU COLLEGE D'ACHENHEIM :**

La commune de Handschuheim fait partie du SIVU d'Achenheim qui assure la gestion des équipements sportifs attachés au collège d'Achenheim. Ce SIVU regroupe 8 communes.

Le SIVU souhaite délibérer sur les principes de cette réhabilitation : le programme de l'opération, le plan de financement, les principes de prise en charge de l'investissement. Le Conseil municipal de Handschuheim est saisi à cet effet.

### **Réhabilitation du gymnase : point de situation**

#### **Éléments de contexte**

Le projet de réhabilitation du gymnase du collège a été initié à la fin du mandat précédent et a fait l'objet de délibérations sur la voilure des travaux et les finances.

Ce projet a ensuite été revu pour répondre aux prescriptions de la CeA avec l'adjonction d'une extension d'environ 400 m<sup>2</sup>.

Les Maires des 8 communes ont souhaité réinterroger, en 2022, les modalités de prise en charge de ces travaux. Une étude juridique avec propositions a été réalisée par le cabinet d'avocats Soler Cousteaux.

Plusieurs réunions entre les maires se sont tenues, desquelles il ressort les principes suivants :

- Reprise du programme par le CAUE sur la base d'une réhabilitation « a minima » et adjonction d'une extension d'env 400 m<sup>2</sup> pour permettre l'accès distinct de 2 classes
- Limitation du programme aux besoins « minimalistes du collège »
- Répartition de l'investissement entre les communes en distinguant les usages :
  - 50% de l'investissement pour Achenheim à raison de l'utilisation des associations
  - 50% de l'investissement entre les 8 communes à raison de l'utilisation du collège
- Montage financier : le Sivu supporte l'ensemble de l'investissement, contracte l'ensemble de l'emprunt mais ventile les quote parts de participation communale (x€/hab) entre les communes selon cette répartition. Il y aura donc un montant unique pour 7 communes et un montant majoré pour Achenheim
- Augmentation des loyers des occupations associatives (proposition de 3.5 à 10 € de l'heure)

#### **Programme technique de la réhabilitation**

Le CAUE a mis à jour son programme pour tenir compte des évolutions techniques et financières :

- Évolution technique en intégrant le coût de l'extension d'env 400 m<sup>2</sup>
- Évolution financière en prenant en compte l'augmentation des prix des matériaux

Les coûts qui suivent s'entendent HT et coût opération (travaux + maîtrise d'œuvre MOE + frais).

Une nouvelle mise à jour est intervenue début mars qui intègre quelques prestations non prévues initialement et s'élève désormais à 3 073 700 €.

Précisément, ces nouvelles prestations concernent :

- 40 m<sup>2</sup> de surfaces de rangement supplémentaires qui n'avaient pas été prévus lorsqu'on parlait encore du projet de chapiteau du cirque. Ce chapiteau n'a plus lieu d'être.
- Des vestiaires indépendants dans l'extension
- Un supplément pour agrès et ancrages qui étaient jugés insuffisants
- Des panneaux photovoltaïques pour 100 000 €
- Des enrobés (actuels terrains extérieurs de basket) pour 75 000 €

Le dossier technique intégral est joint en annexe.

#### **Plan de financement**

Sous réserve des arbitrages à venir, le plan de financement, porté par le SIVU, serait le suivant :

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Travaux :	2 586 793	Subvention CeA :	1 075 000
<i>Dont 100 000 € panneaux phot.</i>		Subvention Région :	50 000
<i>Dont 75 000 enrobés</i>		Subvention Etat :	400 000
		Autofinancement Sivu :	48 700
Honoraires et frais :	486 907	Emprunt :	1 500 000
<b>Total dépenses :</b>	<b>3 073 700</b>	<b>Total recettes :</b>	<b>3 073 700</b>

Les simulations qui suivent sont établies à partir d'un emprunt de 1 500 000 €.

### **Impact sur le budget de fonctionnement**

Des propositions pour la souscription d'un emprunt ont été demandées. Le principe de la répartition est le suivant :

- Le Sivu contracte l'intégralité de l'emprunt et en rembourse l'intégralité des annuités
- Les communes contribuent aux charges du Sivu de façon différenciée

La quote part respective de 50% pour Achenheim et 50% pour les 8 communes résulte du taux d'occupation actuel.

La répartition démographique des 8 communes figure en annexe.

L'impact du remboursement de cet emprunt dépendra de l'évolution des taux et de la date de souscription de l'emprunt.

L'estimation qui peut en être faite (valeur avril 2023) tient compte de la répartition démographique actuelle - nombre d'habitants au recensement Insee au 1<sup>er</sup> janvier 2023 :

- 8 communes : 11 750
- Achenheim : 2 338

- Quote part 8 communes (dont Achenheim) : 4.12 € / hab
- Quote part supplémentaire Achenheim : 20.74 € / hab

En conséquence, tenant compte de la population actuelle, l'impact de l'emprunt serait de :

- De 4 à 5 € par habitant pour chacune des 8 communes,
- De 21 à 26 € par habitant pour Achenheim seul.

Il est demandé aujourd'hui à chacune des communes de donner son avis afin que le SIVU puisse engager la procédure de réhabilitation.

***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 9 voix pour, 1 abstention et 1 voix contre décide :***

- ***De Prendre acte*** du projet de réhabilitation des équipements sportifs du collège d'Achenheim, collège de secteur ;
- ***D'Approuver*** le projet de rénovation et d'extension du gymnase du collège pour un montant prévisionnel d'opération de 3 073 000 € HT coût opération conformément à l'étude réalisée par le CAUE, jointe en annexe de la présente délibération ;
- ***D'Approuver*** la répartition de la charge de l'investissement qui prévoit une contribution spécifique aux dépenses d'investissement liées à cette rénovation. Cette contribution spécifique sera supportée à 50 % par l'ensemble des 8 communes au titre de l'utilisation pour les besoins du collège et 50 % par la seule commune d'Achenheim au titre de ses associations qui bénéficient de cet équipement en dehors des heures de fonctionnement du collège ;
- ***De Prendre acte*** du plan de financement porté par le SIVU qui prévoit le recours à l'emprunt à hauteur de 1 500 000 € et l'appel à subvention auprès des partenaires institutionnels ;
- ***D'Autoriser*** le Maire et les représentants de la Commune auprès du SIVU à porter la présente délibération auprès du Comité Directeur du SIVU d'Achenheim.

## 8. DIVERS :

### Urbanisme :

- CUa 067 181 23 R0006 (vente parcelle n°10/114 Gandar-Bernhardt)
  - CUb 067 181 23 R0007-08 (parcelles au Nord propriété lotissement 3 lots maisons indiv)
  - CUa 067 181 23 R0009 (parcelles au Nord propriété)
  - CU 067 181 23 R0010-11 (vente parcelles maison)
  - DP division 067 181 23 R0009-10 -14 (parcelles au Nord propriété en 3 lots)
  - DP 067 181 23 R0011 (ajout garage et piscine maison) Monsieur KAYA // **PC à déposer**
  - DP 067 181 23 R0012 (coupes et abattages arbres entretien ESR lignes)
  - DP 067 181 23 R0013 (remplacements fenêtres & porte à l'identique)
  - PC 067 181 23 R0001-02 (rénovation, agrandissement maison existante & création piscine) Monsieur AFONSO
- 
- Retour Bulletin Communal
  - Remerciements à Louise pour son implication dans la réalisation du Bulletin communal & Stéphanie BARTH pour la relecture précise.
  - Retour Réunion du 16/06 point d'avancement PCS  
Rappel des prochaines dates :
    - 26/06 (initialement prévue le 19/06 ) 11membres du CM + 13 membres réserve communale
    - 16/10 (mise en situation) 11membres du CM + 13 membres réserve communale
    - 20/11 (restitution) 11membres du CM + 13 membres réserve communale
  - Porte ouverte Bibliothèque **samedi 24 juin**
  - Annulation Fête de l'été Happy Händschners du 24/06
  - Proposition Animation 14 juillet par Happy Händschners ?
  - Animations jeunes com.com le 04 août : 09h30 à 12h00 atelier fait-maison salle communale  
: 16h00 à 18h00 prépa soirée (déco tables, prépa buvette)  
: 18h00 à 21h30 bistro éphémère  
(soirée musicale, planchette bistro éphémère)
  - Visites à la ferme tous les jeudis matin au parc d'Héliciculture de Julie Hoeffel

*Un dernier tour de table permet de préciser que Electricité Strasbourg Réseau devrait enlever une branche sur la ligne devant la propriété SCHOTT. Bernard fait état de l'avancement des travaux du carport de l'aire de jeux, avec l'aide de Jean, Alain et Vincent.*

*Annexe point 3 : projet de délibération Collectivité Européenne d'Alsace Contrat territoire Ouest*

*Annexe point 4 : délibération n-1 & calcul durée hebdomadaire*

*Annexe point 7 : projet délibération Sivu d'Achenheim*

*Annexes points divers : programme été animation jeunes ....*

***L'ensemble des points de l'ordre du jour ayant été abordé, après un dernier tour de table, M. le Maire lève la séance à 21h15, en remerciant les conseillers de leur participation active.***